

La relance de l'économie du Québec passe par l'industrie forestière

« IL FAUT VOIR GRAND POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE !!! »

- François Legault, octobre 2018

Baie-Comeau, le 28 mai 2020 – Lors de la campagne électorale provinciale de 2018, le Premier ministre François Legault s'est engagé à permettre plus de prévisibilité pour les droits de coupe, l'aménagement du territoire et les programmes de soutien à la production forestière. C'est en ce sens qu'Alliance forêt boréale (AFB) et tout le secteur forestier interpellent non seulement le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), monsieur Pierre Dufour, mais principalement le Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, pour que l'ensemble des intervenants du secteur forestier puissent contribuer efficacement à la reprise économique de notre région.

Depuis l'entrée en vigueur du régime forestier en 2013, plusieurs difficultés de sa mise en œuvre ont été identifiées, ce qui nuit à l'efficacité et à la rentabilité des opérations de notre industrie forestière. Nos industriels forestiers et nos entrepreneurs sylvicoles ont besoin de flexibilité, d'agilité et de marge de manœuvre pour être compétitifs. Pourtant, les entreprises ont les mains liées face à la lourdeur bureaucratique et administrative du régime forestier actuel.

Modification au régime forestier pour plus de prévisibilité

AUJOURD'HUI, AFB demande au MFFP d'améliorer le régime forestier actuel en réalisant une planification sur 5 ans des opérations forestières, tout en offrant la possibilité d'utiliser les secteurs définis d'une manière plus efficace et efficiente. De plus, nous demandons au ministère que la programmation annuelle puisse être ajustable dans les secteurs planifiés par l'industrie, et ce, en fonction de la réalité du terrain, des conditions climatiques et des opportunités de marché. Car l'enjeu véritable n'est pas seulement une question de planification sur un horizon de 2, 3 ou 5 ans, mais l'agilité et la latitude d'y opérer.

Ces modifications au régime forestier actuel offriront une plus grande prévisibilité aux entreprises sylvicoles, qui ont besoin de planification budgétaire et de flexibilité, et qui pourraient réaliser elles-mêmes leur planification annuelle.

« Monsieur le Premier ministre, nous pouvons et voulons faciliter la reprise économique de notre région et nous voulons être en mode solution. Ce n'est plus le temps de former des comités qui ne font que faire miroiter des solutions et qui finalement n'aboutissent à rien. Il nous faut passer à l'action. Nos industriels, nos entrepreneurs forestiers et nos professionnels de la forêt sont prêts. Nous croyons qu'il est temps de nous laisser la chance d'essayer et d'innover dans les façons de faire. Permettez-nous d'être efficaces et efficaces; nous serons tous gagnants et particulièrement nos communautés et les

milliers de travailleurs et familles qui vivent de la forêt », de conclure M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan et administrateur d'AFB.

Sur la Côte-Nord, l'achat local, c'est aussi notre ressource forestière. En effet, ce sont les trois principales MRC du territoire, soit celles de Manicouagan, de la Haute-Côte-Nord et de Sept-Rivières, qui dépendent de la forêt. Elle est là pour nous aider à redynamiser notre économie et celle du Québec.

À propos d'Alliance forêt boréale

Alliance forêt boréale se veut un point de rencontre des communautés forestières du Québec, des travailleurs ainsi que de tous les citoyens. L'organisation a pour but de promouvoir le développement lié à la mise en valeur durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles. Alliance forêt boréale souhaite rallier tous les acteurs socioéconomiques à sa cause; la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en mettant en valeur la forêt boréale. Pour plus d'information, visitez le www.allianceforetboreale.com.

-30-

Informations :

Marcel Furlong
préfet MRC de Manicouagan et administrateur
418 589-9594 poste 243
prefet@mrcmanicouagan.qc.ca

Philippe Poitras
Directeur de la gestion foncière, MRC de Manicouagan
418 589-9594 poste 240
philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca